



HAL
open science

Insulte

Béatrice Fracchiolla, Laurence Rosier

► **To cite this version:**

| Béatrice Fracchiolla, Laurence Rosier. Insulte. 2019, pp.[En ligne]. hal-02049440

HAL Id: hal-02049440

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02049440v1>

Submitted on 26 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Insulte

Béatrice Fracchiolla, Laurence Rosier

Référence électronique

Béatrice Fracchiolla, Laurence Rosier, Insulte. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 26 février 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/insulte/>.

Le *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France.

Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Insulte

Définition, pratiques et usages

Apparu en 1535, *insulte* est un substantif féminin, établi sur *insult* (1380) qui signifie « attaque », du latin *insultus*, lui-même provenant du latin classique *insultum*, dérivé de *insulire*. Au départ donc, une insulte est une agression matérialisée en une action descriptible sur un objet visible, un assaut, y compris celui, militaire, porté à une ville en contexte de guerre ; dans ce sens, le terme est synonyme d'*assaillir* et l'on parle alors d'un endroit « hors d'insulte » (*Littré*).

Progressivement, ce sens a disparu pour ne plus concerner que les personnes qui insultent et s'insultent en mode direct. Le terme passe ainsi d'une action physique, clairement visible, à visée destructrice sur un objet extérieur à un acte de parole interactionnel qui peut relever uniquement du domaine privé et ne laisse aucune trace matérielle ou physique visible. Le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1878 met en premier sens celui « d'injure, outrage, mauvais traitement de fait ou de parole, avec dessein prémédité d'offenser ». Ce premier glissement d'une extériorisation à une intériorisation des conséquences de l'acte d'insulter correspond à un passage du domaine public au domaine privé. À l'inverse, la dimension publique de l'insulte semble aujourd'hui avoir repris le dessus *via* les discours de haine et les attaques *ad hominem* qui émaillent de plus en plus l'espace public numérique (Rosier, 2017a, 2017b ; Tuomarila, 2014). Par ailleurs, l'histoire sémantique du mot reprise ci-dessus permet également de comprendre la notion d'insulte, dans sa dimension pragmatique, comme réellement actionnelle (au sens de la théorie des actes de langage, Austin, 1962 ; Searle, 1969).

Le sens usuel le plus répandu du mot est celui de l'adresse des insultes à quelqu'un, c'est-à-dire lui dire des paroles grossières, des gros mots, voire l'invectiver. Ce premier sens est du côté de la personne qui profère ces paroles, avec une intention (il s'agit ici, dans la théorie des actes de langage, de la visée illocutoire). Ainsi trouve-t-on dans le commerce de nombreux dictionnaires d'insultes « et noms d'oiseaux », renvoyant à de simples noms utilisés en apostrophe ou à des syntagmes nominaux plus ou moins étendus que l'on désigne et reconnaît comme appartenant à cette catégorie (*con, salopard, espèce de...*, etc.). Pourtant, fondamentalement, l'insulte peut, dans un contexte spécifique, être assumée par n'importe quel mot, et c'est souvent le contexte et la manière de proférer qui fait l'insulte (ainsi *limande, petit pois, blonde, manchot, fonctionnaire*, etc. peuvent-ils se transformer ou non en insulte en fonction du contexte). En ce sens, une insulte est un acte ou une parole visant à outrager ou constituant un outrage, une injure, une offense, dans le sens actif où l'on insulte quelqu'un. Réciproquement, le fait de se sentir insulté (passif), qui renvoie à la notion de *déshonneur, d'indignité*, est du domaine de la réception et à interpréter dès lors selon la position du destinataire. Ce type d'actes était souvent, jusqu'à son interdiction en 1968, une raison de duel (et donc de mort possible), en raison de l'atteinte, de l'outrage ressenti. Du côté de la réception et de la perception d'une agression par l'insulté-e, l'insulte acquiert donc un caractère perlocutoire (qui blesse, qui indigne, qui outrage, etc.). Globalement, on peut distinguer quatre grandes catégories contextuelles d'usage de l'insulte. En effet, elle peut être :

1. juste exclamative, non adressée – sinon peut-être à soi-même – (« merde ! ») ;
2. adressée, mais rituelle (Labov, 1972) (« ta mère ! »), expressive ;
3. de solidarité pour exprimer une complicité affective (« ben mon salop, te voilà papa ! ») ;
4. haineuse, sa forme la plus évidente (« quel connard celui-là ! ») (Lagorgette, Larrivée, 2004).

L'insulte délocutive (sur le dos de quelqu'un, non directement adressée) est abondamment illustrée sur la toile, avec la particularité que la personne insultée peut retrouver la parole violente qui ne lui était pas adressée directement et y répondre le cas échéant. Enfin, au sens figuré, le mot *insulte* peut également signifier « défi », comme par exemple dans « Ce raisonnement est une insulte au bon sens ».

L'insulte en discours : un genre discursif ?

De nombreux travaux sur l'insulte portent sur les formes lexicales de celle-ci, qui impliquent un jugement de valeur négatif – ce que Catherine Kerbrat-Orecchioni (1980) appelle les axiologiques négatifs. La prise en compte de facteurs pragmatiques est fondamentale pour sa compréhension (Ernotte, Rosier, 2004 ; Lagorgette, 2002 ; Laforest, Vincent, 2004 ; Moïse *et al.*, 2008 ; Auger *et al.*, 2008 ; etc.). Ainsi peut-on y voir avant tout un acte social porteur de conséquences (Laforest, Vincent, 2004) qui se construit sur plusieurs niveaux : lexical, sémantique, mais aussi à partir des représentations véhiculées à travers des stéréotypes et au niveau des pratiques interactionnelles en général, et dans l'adresse, l'apostrophe, l'interpellation en particulier. En ce sens, c'est un acte social inscrit dans la dimension publique des représentations partagées. Car, fondamentalement, l'insulte est un outil discursif permettant d'interpeller l'autre, celle ou celui que l'on insulte, et de lui exprimer son désaccord. Dans ses effets pragmatiques, l'insulte est également à double tranchant car elle est classifiante pour l'insulteur·trice-même : traiter quelqu'un de « sale arabe » auto-classe *de facto* l'énonciateur·trice comme raciste (Rosier, 2006).

D'un point de vue plus large et énonciatif, l'insulte est une interaction verbale d'un certain type, participant à la violence verbale. On peut distinguer avec Évelyne Larguèche (1983, 2004) trois grandes configurations-types de « l'effet insulte », qui varient en fonction de la présence plus ou moins évidente d'un témoin, et donc de sa dimension publique. La première, l'insulte référentielle, fait état d'une relation triangulaire, où l'insulteur·se s'adresse à un destinataire (non sujet) de l'insulte, à propos de l'insulté·e. Par exemple : « Quel con ! » dit Patrick à Catherine, de Blaise. La deuxième, l'insulte interpellative, est une relation duelle où l'insulteur·se s'adresse à un·e destinataire qui est également l'insulté·e (« Quel con ! » dit Patrick (l'insulteur) à Blaise qui se trouve en face de lui). La troisième, l'insulte interpellative, n'est pas relationnelle puisque l'insulte est proférée sans adresse particulière (« Merde ! »). Mais il peut arriver aussi qu'une personne se sente injuriée sans aucune intention de son interlocuteur·rice dans ce sens. C'est pourquoi, plus qu'à une catégorie d'actes menaçants en tant que tels (Brown, Levinson, 1987), l'insulte renvoie plutôt à un ensemble d'usages particuliers de la qualification péjorative (Laforest, Vincent, 2004), reconnus comme tels. Plus qu'elle ne « traite de » par son énoncé, l'insulte (mal-)« traite », manipule, inflige un traitement à l'autre par son énonciation ; c'est pourquoi elle est davantage dans la relation que crée son énonciation que dans l'énoncé auquel elle cherche à faire croire (Larguèche, 2004),

dans la mesure où traiter quelqu'un·e d'idiot·e ne signifie pas qu'il·elle est effectivement idiot·e, mais que l'on cherche à le·a faire passer pour idiot·e auprès des autres et même à le·a persuader lui·elle-même qu'il·elle l'est.

Place de l'insulte dans la sphère publique

D'une manière générale, l'insulte devient publique dès l'instant où elle se fait en présence d'au moins un tiers témoin pour l'entendre et, le cas échéant, pour la rapporter. En ce sens, l'insulte dans la sphère publique est une insulte mise en scène (au sens de Goffman, 1956) et devient un acte social et de contestation du pouvoir. Ainsi les personnes incarnant des autorités ont-elles toujours été les premières cibles victimes d'insultes, caricatures et autres propos violents, haineux. C'est le cas aussi par exemple des insultes médiatisées, par les journaux, les forums, les commentaires en ligne, etc., mais aussi de celles que l'on trouve dans des chansons (notamment le cas exemplaire de ce qu'on a nommé « l'affaire Orelsan » – voir Husson, 2014 – et dans laquelle le rappeur avait été poursuivi pour injure publique à partir de chansons où la violence envers les femmes était mise en avant).

Suivant les législations, les propos sexistes, racistes, homophobes peuvent être poursuivis lorsqu'ils sont commis dans l'espace public, assimilés à une forme de harcèlement, avec une incitation à la haine. Sur la toile, la violence a pris un rôle non seulement interlocutif, mais métadiscursif, réflexif prégnant (voir notamment Tuomarla, 2014 : 24) : « Le comportement et le langage impoli constituent fréquemment des objets du métadiscours ». On discute souvent violemment sur la toile, mais on discute aussi beaucoup des violences (et donc de leurs définitions, de leurs limites, de leur acceptabilité, de leur justesse ou non, etc.), la propagation allant somme toute de pair avec la stigmatisation et la dénonciation. La violence est donc à la fois augmentée (on peut viraliser les attaques, démultiplier leurs formes, mais aussi les discuter et les identifier).

Dans le cadre spécifique des insultes aux femmes, a été développée la notion de *continuum de violence* (Kelly, 1988). Par ailleurs, la dimension intersectionnelle des dominations a aussi permis de voir la manière dont une violence est augmentée en fonction de l'identité de l'insulté·e, du contexte (notamment numérique) et de la mémoire historique et culturelle. Les insultes à l'ancienne garde des sceaux française Christiane Taubira (2012-2016) en constituent un exemple. Elle fut attaquée à tous les niveaux de représentation que sa personne était susceptible d'inspirer. Ainsi le discours de haine à son égard s'est-il organisé autour de plusieurs éléments, qui sont :

1. son identité « africaine » (fantasmée car relevant d'une vision ethnocentrique qui assimile comme africains les gens de couleur, alors que Christiane Taubira vient de Guyane ; mais renvoyant aussi au passé colonial de la région française) : « guenon », « pygmée », « va dans ta brousse » ;
2. son identité de femme politique – et donc de pouvoir – qui rejoint, d'une part, l'ensemble des femmes publiques insultées de façon classique (« morue », « pétasse », « bonne à rien ») mais aussi de manière plus ciblée sur son poste ministériel (« garde des sceaux à merde », « la sectaire ministre de la justice ») ;
3. enfin, elle est également attaquée :
 - a. plus largement, comme mauvaise mère (la représentation de la mauvaise mère, frustrée parce que divorcée, colérique, voire insultante, et froide...),

- b. dans une version ethnicisée : puisqu'elle a un fils incarcéré, elle est la mauvaise mère, et on aura donc l'appel à la « *bad black mother* » (Collins, 2011).

La démultiplication des insultes à différents niveaux s'organise ainsi en un discours de haine, et montre cette satellisation et l'augmentation permise par la violence numérique (Rosier, 2017a, 2017b).

D'un point de vue pragmatique, l'insulte est toujours l'affirmation d'un pouvoir que quelqu'un cherche à prendre sur quelqu'un d'autre, dans la mesure où elle intervient dans un acte de langage qui, d'une manière ou d'une autre, est une négociation de pouvoir et de place. C'est probablement là l'une des raisons pour lesquelles les personnages publics en sont les principales cibles. Aussi l'insulte comme acte social est-elle avant tout politique car elle cherche à réduire le camp de l'adversaire en accroissant le sien, par le choix d'un clivage et une certaine présentation de celui-ci (Rosier, 2006). C'est là sans doute l'une des raisons pour lesquelles la pratique des commentaires publics en ligne est devenue l'un des principaux lieux d'expression individuelle d'opposition insultante. Le fait même qu'elle constitue un objet de délit pour la loi témoigne de sa puissance.

Mémoire et insulte

D'un point de vue dialogique, suivant les positions occupées par les locuteur·trice·s dans le champ social, l'insulte se situe entre mémoire individuelle et mémoire collective de type idéologique. La mémoire individuelle recouvre l'histoire des locuteur·trice·s liée à leur parcours personnel. L'insulte peut alors stigmatiser un trait personnel et douloureux de la construction identitaire (comme l'insulte ontologique qui pointe un trait essentiel de la personne), et que l'on retrouve de manière récurrente dans les insultes aux personnages publics – comme pour Marie-Antoinette, « l'Autrichienne ». Cette mémoire individuelle croise la mémoire collective idéologique puisque les catégories illustrées par l'insulte relèvent de typifications partagées (c'est-à-dire dont on admet l'existence matérielle, même si on ne les partage pas idéologiquement). Ainsi, comme nous l'avons vu plus haut, tout mot peut devenir insulte (Rosier, 2006) et toute insulte stigmatise et réduit, en s'appuyant sur des stéréotypes. Comme l'expliquent Philippe Ernotte et Laurence Rosier (2004), le stéréotype peut être fondé sur l'appartenance géographique ou un ethnotype – par exemple *le Méridional, le Belge* – ou encore sur la fonction sociale (sociotype) – par exemple *le fonctionnaire, le plombier* –, sur l'identité sexuelle (sexotype) – par exemple *l'homosexuel, le macho, la salope* – ou bien sur une caractéristique physico-psychique (ontotype) – par exemple, *le paresseux, l'intellectuel*. Ces variétés de stéréotypes peuvent aussi se superposer pour fonctionner ensemble. Enfin, ces x-types sont pris dans des réseaux mémoriels collectifs qui les reconfigurent historiquement, voire les transforment en archétypes (comme matériel collectif inconscient) et créent des lignées discursives au sens où l'entend Marie-Anne Paveau (2006). La cristallisation sémantique d'un x-type en un mot ou une expression à caractère insultant l'inscrit dans nos mémoires à la manière d'un stéréotype qui est réactivé à chaque emploi et fonctionne alors comme « un lieu de mémoire » au sens où l'entendent l'historien Pierre Nora et son équipe dans leur vaste entreprise de 1984-1992 pour fonder le concept historique, devenu un lexème commun. On voit ainsi, par exemple, comment les insultes antisémites sont à l'œuvre comme « lieu de mémoire », au sens d'un appel discursif à des faits historiques et mémoriels, discursivement réactivés dans le présent énonciatif de l'insulte elle-même (les insultes racistes s'inscrivant aussi par exemple dans la lignée du colonialisme). L'interprétation – notamment juridique – de l'insulte devient alors un enjeu, où mémoire et

contexte, c'est-à-dire deux dynamiques de production du sens qui ne sont pas nécessairement convergentes, peuvent se trouver en conflit.

Bibliographie

Austin J. L., 1962, *Quand dire, c'est faire*, trad. de l'anglais par G. Lane, Paris, Éd. Le Seuil, 1970.

Auger N., Fracchiolla B., Moïse, C. Schultz-Romain C., 2008, « De la violence verbale : pour une sociolinguistique des discours et des interactions », *Actes du Congrès mondial de linguistique française*, Londres, Éd. EDP Sciences. Accès : <https://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/abs/2008/01/cmlf08140/cmlf08140.html>. DOI : 10.1051/cmlf08140.

Brown P., Levinson S., 1987, *Politeness. Some universals in language use*, Cambridge, Cambridge University Press.

Chanay H. C. de, 2008, « Outrages contre outrage. Les lettres adressées à Noël Mamère à l'occasion du mariage de Bègle » dans E. Desmond et M.-A. Paveau M.A. (dir.) (2008), *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et police du discours*, Paris, L'Harmattan, p. 151-175.

Collins P. H., 2011, « "Get your Freak on". Images de la femme noire dans l'Amérique contemporaine », *Volume ! La revue des musiques populaires*, 8 (2), pp. 41-63. Accès : <http://volume.revues.org/2676>.

Ernotte P., Rosier L., 2004, « L'ontotype : une sous-catégorie pertinente pour classer les insultes ? », *Langue française*, 144, pp. 35-48. Accès : http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_2004_num_144_1_6806.

Fracchiolla B., 2011, « Injure », pp. 706-710, in : Marzano M., dir., *Dictionnaire de la violence*, Paris, Presses universitaires de France.

Fracchiolla, B., Romain C., 2015, « L'attaque courtoise : un modèle d'interaction pragmatique au service de la prise de pouvoir en politique », *Semen. Revue de sémiolinguistique des textes et discours*, 40. Accès : <http://semen.revues.org/10418>.

Goffman E. 1956, *La Mise en scène de la vie quotidienne*, trad. de l'américain par A. Accardo, Paris, Éd. de Minuit, 1973.

Husson A.-C., 2014, « Genre et violence verbale : l'exemple de "l'affaire Orelsan" », *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, 163-164, pp. 163-164. Accès : <http://pratiques.revues.org/2315>.

Kelly L., 1988, *Surviving Sexual Violence*, Cambridge, Polity Press.

Kerbrat-Orecchioni C., 1980, *L'Énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, A. Colin.

Labov W., 1972, « Rules for Ritual Insults », pp. 120- 170, in: Sudnow M. D., ed., *Studies in Social Interaction*, New York, Free Press.

Laforest M., Vincent D., 2004, « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue*

française, 1 (144), pp. 59-81.

Lagorgette, D., 2002, « Les axiologiques négatifs sont-ils une classe lexicale ? », pp. 121-136, in : Lagorgette D., Larrivée P., dirs, *Représentations du sens linguistique*, Chambéry, Éd. Université Savoie Mont Blanc.

Lagorgette D., éd., 2009, *Les Insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*, Chambéry, Éd. Université Savoie Mont Blanc.

Lagorgette D., Larrivée P., 2004, « Introduction », *Langue française*, 144, pp. 3-12.

Larguèche E., 1983, *L'Effet injure*, Paris, Presses universitaires de France.

Larguèche E., 2004, « L'injure comme objet anthropologique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 103-104, pp. 29-56. Accès : <http://remmm.revues.org/index1198.html>.

Moïse C., Auger N., Fracchiolla B., Schultz-Romain C., dirs, 2008, *La Violence verbale*, 2 tomes, Paris, Éd. L'Harmattan.

Nora P., dir., 1984-1992, *Les Lieux de mémoire*, Paris, 3 tomes.

Orkibi E., 2012, « L'insulte comme argument et outil de cadrage dans le mouvement "anti-Sarko" », *Argumentation et Analyse du discours*. Accès : <http://aad.revues.org/1335>.

Paveau M.-A., 2006, *Les Prédiscours. Sens, mémoire, cognition*. Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.

Rosier, L., 2006, *Petit traité de l'insulte*, Charleroi, Éd. Labor, 2009.

Rosier L., 2012, « L'insulte est-elle un "lieu de mémoire" ? », *Cahiers de praxématique*, 58, pp. 123-140. Accès : <http://journals.openedition.org/praxematique/3310>.

Rosier L., 2017a, « Un observable reconfiguré : la violence verbale dans l'espace numérique et ses circulèmes (autour de l'insulte à Taubira) », *Le Discours et la langue*, 9 (2), pp. 173-190.

Rosier L., 2017b, *L'insulte... aux femmes*, Bruxelles, Saint-Gilles, 180° Éd.

Rosier L., Schwab P.-N., 2015, « L'influence du dispositif communicationnel sur les formes de violence verbale dans les relations entreprises-clients », *Semen. Revue de sémiolinguistique des textes et discours*, 40. Accès : <http://journals.openedition.org/semes/10429>.

Searle J., 1969, *Speech Acts. An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge University Press.

Tuomarla U., 2014, « La recontextualisation et la circulation d'insultes dans les médias : le cas des commentaires des lecteurs sur des articles/vidéos publiés en ligne », *Cahiers de praxématique*, 63. Accès : <http://praxematique.revues.org/2420>.